Arrêt des prêts de matériel technique par le Conseil départemental de l'Hérault

Après l'arrêt des dispositifs des résidences de création au Théâtre d'Ô et 34 tours, le passage du dispositif départemental des Actions Éducatives Territoriales au Pass Culture, nous dénonçons l'orientation de la politique culturelle du Conseil Départemental de l'Hérault.

Aujourd'hui, nous prenons acte de l'annonce de l'arrêt des prêts techniques du département de l'Hérault à partir du mois d'avril. Cet arrêt participe de la grande saignée en matière d'accompagnement direct des équipes artistiques par le Conseil Départemental et plus largement d'accompagnement des événements artistiques et culturels du territoire, en touchant plus particulièrement tous les festivals associatifs, qui font vivre, par leurs événements tout au long de l'année, les communes et les quartiers. Cet arrêt jette un éclairage cru sur le désengagement du Conseil de l'Hérault en matière de politique culturelle.

Alors qu'un dialogue avec les agent·e·s départementaux·ales et tous les partenaires institutionnels et syndicaux était possible pour repenser et refonder les projets concernant les arts vivants et ainsi envisager la culture comme un élément qui traverse et irrigue tous les autres, à l'instar de Stéphane Troussel, président du département de Seine-Saint-Denis l'a acté.
La somme des renoncements du Conseil du département de l'Hérault en matière de politique culturelle annonce un très probable avenir catastrophique pour notre territoire aux dépens des personnes qui la pratiquent, la proposent, l'actionnent, la diffusent et en vivent.

Nous prenons donc acte de l'arrêt, depuis le 1er avril 2024, de décennies d'accompagnement aux artistes du Conseil Départemental de l'Hérault ; nous prenons acte du peu de cas accordé au dialogue paritaire ; nous prenons acte de l'opacité des décisions ; nous prenons acte du renoncement à soutenir un secteur exsangue du service public et ô combien précieux en ces temps de disette morale ; nous prenons actes du mépris des électeur·ices et des partenaires : publics, agent·es culturel·les, intermittent·tes du spectacle, bénéficiaires des accompagnements artistiques.
Enfin nous prenons acte de la mise sous clé de nos outils de travail, financés par les impôts locaux, les subsides de l'État - le Ministère de la Culture, dont le Conseil Départemental bénéficie à sa guise au mépris de ce pour quoi ils ont été pensés, financés, construits, restaurés.

Le SYNAVI Occitanie continuera, avec d'autres, à porter la voix de ses structures adhérentes, dont vous refusez de voir l'existence, et qui comptaient sur vous, comme vous pouviez compter sur elles.